

Publié le 01 juin 2014 à 11h41 | Mis à jour le 01 juin 2014 à 11h41

Travaux en présence d'amiante : circuler... sans respirer



Sur une pancarte à proximité d'un chantier actuellement en cours sur la 9e Rue à Thetford Mines, il est indiqué de «ne pas respirer les poussières».

Pourtant, la circulation se poursuit dans les deux sens.

La Tribune, Nelson Fecteau

Nelson Fecteau

La Tribune

(THETFORD MINES) Le resserrement des mesures de santé et sécurité de la CSST en matière de travaux en présence d'amiante donne parfois lieu à des situations particulières. Un chantier actuellement en cours sur la 9e Rue à Thetford Mines prend des allures quasi aberrantes aux yeux de la population.

«Danger Amiante. Ne pas respirer les poussières. Équipement de protection obligatoire. Entrée interdite. Inhalation de la poussière d'amiante peut-être [sic] dommageable à votre santé», clame une affiche à chacune des extrémités du chantier d'enfouissement d'installations électriques de la 9e Rue à Thetford Mines.

En dépit de l'interdiction d'entrer, la circulation se poursuit dans les deux sens alors que la firme Jean Leclerc Excavation de Québec, spécialisée dans

les ouvrages de génie civil, effectue des travaux d'excavation pour le compte d'Hydro-Québec.

Une unité de décontamination comprenant des douches est également en place à l'intention des travailleurs.

Visiblement déçu et agacé par la situation, le directeur général de la Ville de Thetford Mines a apporté quelques précisions. «La Ville n'est pas le maître d'oeuvre de ce chantier. Un entrepreneur effectue les travaux pour Hydro-Québec. On savait toutefois que le resserrement des mesures de sécurité allait donner lieu à de telles situations. Pourtant, il y a 100 ans qu'on exploite l'amiante. En matière de gestion des risques, la Ville de Thetford Mines a toujours fait les choses correctement», explique René Soucy.

Rencontre

Pas plus tard qu'en début de semaine, le maire de la Ville de Thetford Mines, Marc-Alexandre Brousseau, accompagné du député-ministre de Lotbinière-Frontenac, Laurent Lessard, rencontrait le ministre du Travail Sam Hamad afin de discuter des nouvelles exigences de sécurité imposées aux travailleurs et entrepreneurs de la voirie locale lorsque les travaux se font en présence de résidus miniers.

Le président et le vice-président de la CSST assistaient également à la rencontre au cours de laquelle le maire Brousseau a exposé les impacts financiers du rehaussement des mesures de sécurité pour la gestion de chaque

intervention lors de la pose ou la réparation de conduite d'eau ou d'égout dans la ville. L'installation de douches et le port de masque respiratoire autonome découlent de ce resserrement.

MM. Brousseau et Lessard ont également abordé les difficultés d'application pour l'ensemble des travaux immobiliers tant publics que privés. «Il y a une incompréhension du rehaussement des exigences de sécurité alors qu'il n'y a pas eu de changement de règlement», indique M. Lessard. «La population, les travailleurs et les entrepreneurs de notre région veulent connaître l'étude de risques qui a amené la CSST à exiger des changements dans la gestion de tous les chantiers. La population doit savoir», a poursuivi le député-ministre Laurent Lessard.

Le ministre Sam Hamad aurait affirmé qu'il suivra de près les travaux de la CSST «qui analysent en profondeur l'aspect scientifique du dossier des résidus».

© La Presse, Itée. Tous droits réservés.